

« Coup de cœur » : à tous les bénévoles du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est une équipe de bénévoles dont la mission principale est de soutenir les personnes en difficulté, familles avec enfants, personnes âgées, en leur apportant de simples repas tous les jours. Pour accomplir cette mission, il faut tous les mois aller chercher à Troyes le nécessaire pour confectionner les paniers des bénéficiaires. Merci aux hommes de l'équipe qui répondent toujours présent pour charger les packs de lait et autres denrées alimentaires.

De retour à Ervy, la relève est assurée grâce aux autres membres de l'équipe qui, le temps d'une journée, partagent équitablement les lots.

« Coup de cœur » également au magasin ATAC qui spontanément apporte une aide en faisant dons des produits frais et autres gourmandises. Merci à tous ces acteurs ainsi qu'aux futurs donateurs. Le CCAS de la commune d'Ervy-le-Châtel

Récompense

Par courrier du 20 novembre 2014, l'Association des Anciens Maires et Maires Adjointes de l'Aube - ADAMA10 - a adressé à notre commune ainsi qu'aux Electrices et

Electeurs Ervytains leurs plus vives félicitations suite à notre brillant classement, à la première place au palmarès des « Mariannes du Civisme » dans la catégorie des localités de 501 à 1000 des habitants inscrits sur les listes électorales.

Lors de la cérémonie des vœux de 2015, Monsieur DANJIN Président de cette association a remis officiellement cette récompense à Monsieur Roger BATAILLE, et a souligné le grand sens civique des administrés de notre cité. Le conseil municipal adresse également toutes ses félicitations aux administrés de la commune.



Agenda

Avril :

26/4 à 11h30 : Journée nationale du souvenir des victimes de la Déportation.

Mai :

1/5 : Ouverture du camping municipal

8/5 à 9h30 : 70^e anniversaire de la Victoire de 1915.

Juin :

08/06 à 17h15 : Hommage officiel aux morts pour la France en Indochine.

13/06 à 11h : Remise officielle de la première fleur à la commune.

18/06 à 17h30 : Commémoration du 75^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940.

27/06 à 17h : Inauguration de la Maison du Vitrail

Du 26/05 au 27 juin : Enquête publique sur l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de 9 à 12h en mairie

Juillet :

14/07 à 11h30 : Fête Nationale

Septembre :

19/09 : Journée Européenne du Patrimoine

26/09 : Fête de la Gastronomie

P'tit tour de Halle. Bulletin municipal d'Ervy-le-Châtel
Directeur de publication : Roger Bataille, Maire.

Equipe de Rédaction : Commission « Communication Municipale » R. BATAILLE - F. GAUTHIER - N. GAUTIER - V. PUJOLLE - C. VAILLANT

Imprimé et distribué par nos soins. Ne Pas Jeter sur la Voie Publique

Mairie : 03.25.70.50.36

Ouverture au public le :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00

Mardi et Jeudi de 09h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Samedi de 9h à 11h

Fêtes et Manifestations

Jusqu'au 31/05/15 : Concours photos du pays d'Armanche « la vie dans les vergers » Participation gratuite.

Jusqu'au 15/02/15 : Concours photos « Les 4 saisons d'Ervy-le-Châtel » ouvert à tous ; Inscriptions obligatoires avant le 31/12/15 auprès de l'Atelier du Berle.

08/05 : Fête des fleurs à Ervy-le-Châtel organisée par l'OT du Val d'Armanche

Du 05 au 21/06 : Exposition « Le Mouvement » issu du concours l'UNESCO

11 et 12/07 : Randonnée Champagne / Bourgogne des cyclos

18/07 de 17h à minuit : 1^{er} Samedi de caractère organisé par la Sauvegarde du Patrimoine

08/08 de 15h à minuit : 2^{ème} Samedi de caractère — Grande Fête Médiévale organisé par la Sauvegarde du patrimoine.

15/08 : Kermesse paroissiale au centre bourg

Du 2 au 5/10 : 10^e anniversaire du village du livre — Halle et salle des Fêtes

Etat Civil

Bonjour les Bébés...

6 novembre 2014 : Chloé GILLET - 23 décembre 2014 : Nadir OUAGHLANI

... Bienvenue chez nous

Ils se sont dit OUI

4 avril : Cindy BAVOIL et Jean Paul GYE-JACQUOT

... Félicitations

Ils nous ont quittés

19 novembre 2014 : Alain THIERRROT - 23 décembre 2014 : Pierre FARGES

26 janvier : André GIRARDIN - 3 février : Arlette THEVENART née KYNDT

28 février : Josseline BOURGOIN née DEVILLET - 8 mars : Dhya BEN AÏSSA BEN ALI née HADDOUCHE

10 mars : Georges MANGANONIS - 30 mars : Renée MORET née LANDAU

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles



Chères Ervytaines,
Chers Ervytains,

Le vote du budget est l'acte majeur d'un Conseil Municipal, il exprime les choix de l'action municipale pour l'année qui commence mais doit aussi se projeter dans les années à venir. C'est l'assurance d'une bonne gestion des finances communales devenue une exigence eu égard à la réduction de 30% des dotations de fonctionnement décidées par l'Etat pour la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'optimisation rigoureuse de toutes les dépenses de fonctionnement est une absolue nécessité.

C'est la règle que le Conseil Municipal a reconduite pour le budget 2015 afin de pouvoir investir dans la réalisation de projets qui positionneront Ervy le Châtel plus fortement dans le paysage territorial en cours de recomposition.

Ainsi, pour la sixième année consécutive, la commune réalisera un projet d'investissement important pour son avenir, pour la huitième année consécutive, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taux des taxes locales, en ayant également pour objectif la diminution de la charge de l'endettement : c'est l'équation que le budget 2015 a résolue pour être compatible avec les contraintes financières imposées.



Roger BATAILLE
Maire d'Ervy-le-Châtel

LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG SE POURSUIT :



Après le boulevard des Grands Fossés en 2012, le boulevard Belgrand et la place Danton en 2013, c'est la place du Marché qui sera rénovée cette année. Dans la continuité, les travaux de la place Saint-Nicolas sont programmés en 2016.

Requalifié, le cœur historique du bourg formera un espace de qualité entre la Maison du Vitrail et les trois Monuments Historiques : l'Eglise Saint-Pierre-Es-Liens, la Porte Saint-Nicolas et la Halle.

Améliorer le cadre de vie, sécuriser les promenades piétonnes, organiser un stationnement plus favorable aux riverains et pour l'accès aux commerces (boulangerie, boucherie) et services (pharmacie, cabinet d'infirmiers, cabinet vétérinaire) ont été les principaux objectifs de cet aménagement.



Les travaux concernent la réalisation d'un revêtement en pavés de grès sur la Place et les trottoirs, l'amélioration des réseaux d'assainissement, le remplacement des canalisations, des branchements et des compteurs d'eau potable, la mise en place d'un éclairage public mieux adapté, la plantation d'arbres et d'arbustes. Les travaux de la Place du Marché seront réalisés d'avril à juin 2015.

Ervy-le-Châtel, Chamblin, Monthierault,
Messil Saint-Georges, Les Chaillots

Vote du Budget 2015

Lors de sa séance du 19 mars 2015, le Conseil Municipal a voté les trois budgets de la commune (Principal, Eau, Assainissement)

5 Objectifs ont été déterminés lors des travaux préparatoires des budgets : **MAINTENIR** les taux d'imposition locaux, **MAITRISER** les dépenses de fonctionnement, **POURSUIVRE** les investissements, **RECHERCHER** toutes les subventions pour leur financement, **CONTINUER** le désendettement de la commune.

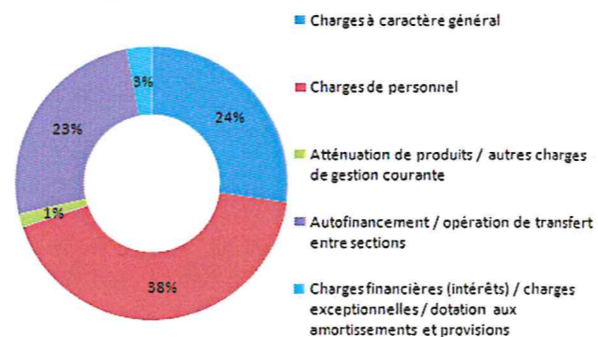
Le budget principal de fonctionnement a été élaboré en respectant ces orientations budgétaires.

Ainsi ce budget est en diminution de 5% par rapport à 2014. Cette année encore, il a été réalisé des économies budgétaires notables dans divers chapitres des dépenses (charges à caractère général, frais de personnel...) en réorganisant certains services et en mettant en œuvre un redéploiement du personnel dans les services, chaque fois que cela est possible. Les charges financières ont également été diminuées de près de 17% par rapport à 2014 suite à notre décision de n'appeler aucun emprunt pour la réalisation des investissements 2014.

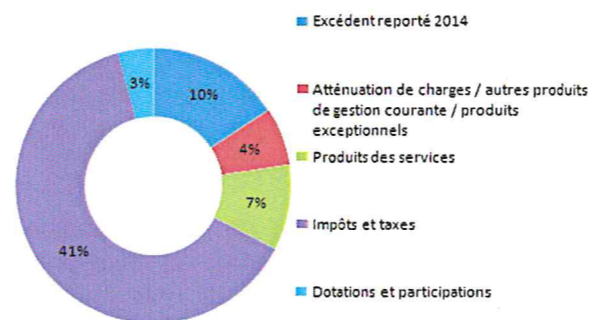
En ce qui concerne les RECETTES, le chapitre relatif aux impôts et taxes est constant puisque le Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter les impôts locaux. En revanche, le chapitre « dotations, subventions et participations » diminue suite à la décision de l'Etat de baisser les dotations de 30% pour la période 2014-2017.

La représentation graphique montre la part de chaque chapitre en dépenses et recettes dans le budget total de fonctionnement. Pour mémoire, le budget principal d'investissement regroupe les investissements 2014 non terminés au 31 décembre de l'année et les nouvelles opérations qui seront mises en œuvre en 2015 tel que : les acquisitions d'immobilisations diverses, les travaux de voiries, la requalification du centre bourg 3^{ème} tranche, les rénovations de la salle Cassemiche et d'un espace dans la cuisine de la salle des fêtes, la réfection d'un court de tennis. L'étude d'une nouvelle tranche de travaux de l'église, la rénovation de l'éclairage public rue Pithou avec création de nouveaux points lumineux, la chaufferie biomasse en cofinancement avec le Département et la Communauté de Communes.

Section Fonctionnement - DEPENSES



Section Fonctionnement - RECETTES



L'ensemble de ces travaux sera financé à 79% par l'autofinancement et les subventions obtenues, à 14% par un emprunt à long terme et à 7% par un emprunt pour la TVA remboursé en 2017.

Enfin des travaux d'assainissement seront réalisés rue St-Pierre, dans le secteur de la Maison de Retraite et au centre bourg des travaux sur le réseau d'eau potable.

Dans un contexte particulièrement tendu pour les finances publiques, la commune d'Ervy-le-Châtel tire néanmoins son épingle du jeu en poursuivant son programme d'investissement et de redynamisation du territoire.

Pour éviter tout désagrément (sacs éventrés, pollution visuelle, odeurs nauséabondes, refus de collecte, ...) nous vous rappelons qu'il est conseillé :

- de déposer vos poubelles dans des containers fermés,
- de ne les sortir que la veille au soir et de les rentrer après chaque levée,
- de disposer vos sacs de tri hors de portée des animaux,
- de s'assurer des bons gestes quant au tri sélectif (se référer au guide pratique du Tri - disponible à la CCVA).

Désolé les déchets, il faut vous séparer !



Une interrogation, un doute contactez la CCVA au 03.25.70.63.34

Collecte des déchets, encore un petit effort ...

Voilà plusieurs mois déjà que la commune bénéficie de la collecte du tri sélectif (sac jaune) en porte à porte. Organisé par le Communauté de Communes du Val d'Armanche (CCVA), pour faciliter la collecte et le recyclage des déchets, ce service mérite quelques améliorations de la part des Ervytains.

Pour rappel :

- le ramassage des ordures ménagères est hebdomadaire,
- la collecte du tri sélectif s'organise uniquement le lundi des semaines paires (en même temps que le ramassage des ordures ménagères),
- 3 Points d'apport volontaire du verre sont à votre disposition sur la commune (Places du Tré, de la Gare et au hameau de Chamblin),
- les déchets non organiques et non concernés par le tri sélectif, sont à déposer en déchetterie (service gratuit)

A L'HONNEUR ...

Né à Ervy-le-Châtel, rue du 11 novembre, au sein d'une famille dont le père était entrepreneur, Jacques DUMONT commencera sa carrière professionnelle dans la boucherie locale, place du Marché. Après des expériences professionnelles réussies avec Madeleine son épouse entre Paris, Romilly sur Seine et Troyes et une famille nombreuse, un retour aux sources s'impose avec l'ouverture de leur nouvelle entreprise, place St Nicolas pour les amateurs de bonne chère. Dès 1984, et pour occuper une retraite bien méritée Jacques s'investit dans la vie associative locale, tout d'abord au sein de l'association de gymnastique, puis de l'association des Randonneurs Ervytains. Sa disponibilité, son accueil chaleureux, son amabilité et son dévouement conquirent tous les bénévoles des différentes associations. A cet égard il recevra en décembre 2014 de la Préfecture de l'Aube la Médaille de bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

En janvier 2015, une cérémonie en son honneur fut organisée localement en présence de son épouse, de ses amis, du maire et des élus de la commune. Jacques en parle encore !

Nous lui renouvelons nos chaleureuses félicitations et sincères remerciements pour un tel engagement associatif.

Merci ...



Une nouvelle organisation au restaurant scolaire

Une réorganisation de la restauration scolaire a été mise en place à partir du 2 février 2015. Après plusieurs réunions avec les maires des communes du regroupement pédagogique intercommunal, le personnel communal concerné et les membres de la commission des Affaires Scolaires, il a été fait le choix d'un prestataire de service extérieur : la société API. Une réunion publique à laquelle étaient conviés tous les parents d'élèves, a permis d'apporter toutes les informations.

Les repas sont élaborés par un diététicien qui assure la qualité et l'équilibre des repas. Chaque semaine, des composants BIO ou issus de la production locale ou régionale seront intégrés aux repas. Des animations à thèmes (gâteaux d'anniversaire, rencontres du goût ...) seront organisées régulièrement. Le pain provient de notre artisan-boulangier d'Ervy le Châtel.



Le mode de préparation est celui de la liaison froide ; les repas sont préparés dans une cuisine centrale et transportés en barquettes dans des camions réfrigérés. Le personnel communal assure la remise en température et le service des plats aux enfants.

Une commission « menus » composée d'élus, de parents d'élèves, du directeur de la cuisine centrale se réunira régulièrement en vue de valider une programmation des repas pour une période de 7 à 8 semaines.

L'accès à la restauration reste ouvert à tous les enfants scolarisés après dépôt d'un dossier d'inscription en mairie. Le prix de revient d'un repas, incluant la prestation de la société API et les charges générales de la commune (frais de personnel, chauffage, électricité, produits d'entretiens ...) s'élève à 6,84 €. Le prix facturé aux familles ervytaines est de 3,42 €, légèrement inférieur au prix du service précédent.

Focus

Restauration

Intérieure de l'église

Suite à la restauration des superstructures du chœur de 2010 à fin 2013, les études de diagnostic relatif à la restauration intérieure de la partie orientale (chœur) ont été réalisées en 2014 par Eric PALLOT, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Ce dossier a été examiné lors de réunions de travail à la Direction Régionale des Affaires Culturelles en février et en mars dernier afin d'établir une programmation pluriannuelle des travaux.

La volonté du Conseil Municipal de réaliser les travaux dans le plus court délai et la forte diminution des financements de l'Etat destinés à la restauration des Monuments Historiques doivent encore être mis en concordance.

Dans un premier temps, un accord de cofinancement Etat-Commune, a été mis en place pour la réalisation des études.

Au cours des prochaines semaines, un appel de candidature de Maîtrise d'œuvre sera lancé ; puis, celui-ci retenu, les études du projet de restauration et la consultation des entreprises seront effectuées pour un commencement des travaux au début de l'année 2016.